

Constitution du CSP Année 2021

Un Conseil scientifique et pédagogique de l'établissement est constitué pour l'ensemble de l'établissement. Il est composé des membres suivants :

- le directeur ;
- 4 représentants des enseignants et 2 des autres catégories de personnels pédagogiques et leurs suppléants, élus pour une période de 3 ans renouvelable,
- 2 représentants des étudiants et leurs suppléants élus pour une période de 2 ans ;
- 2 personnalités qualifiées désignées **conjointement** pour une période de 3 ans par le Directeur et les personnes publiques.

Compte tenu des élections du 11 février et du 30 novembre 2020, les élus du CSP sont ainsi désignés :

Pour la communauté enseignante :

- Madame Salma GHEZAL – titulaire ; Madame Jill MYHILL – suppléante ;
- Monsieur Nicolas GRUPPO, titulaire ; Madame Sylvie NAYRAL – suppléante ;
- Monsieur Cyril JARTON, titulaire ; Madame Mylène MALBERTI – suppléante ;
- Monsieur Hervé GIOCCANTI, titulaire ; Madame Marie BOYER – suppléante.

Pour les représentants étudiants :

- poste vacant de titulaire Paul PREVOSTAT - suppléant ;
- Ambre Masson- titulaire, Niky ABADIE - suppléant ;

Il convient de définir les autres catégories de personnels pédagogiques de l'ESAA non précisées. Ces personnels peuvent être des professeurs d'enseignement artistique (PEA).

Un règlement de fonctionnement du CSP a été rédigé et sera soumis pour approbation au Conseil d'administration de l'ESAA en 2021 (cf. projet de règlement de fonctionnement du CSP ci-joint)